

NULLE CONTRAINTE EN RELIGION

Évaluation: 3.4

Description: L'islam n'encourage aucunement les conversions forcées, dont l'interdiction est clairement mentionnée dans les textes sacrés.

Catégorie: [Articles](#) [Sujets actuels](#) [L'islam et les non-musulmans](#)

par: Sami al-Majid (édité par IslamReligion.com)

Publié le: 06 Dec 2010

Dernière mise à jour le: 03 Sep 2012

L'une des vérités fondamentales établies par les textes sacrés est que nul ne peut être forcé d'embrasser l'islam. Il est du devoir des musulmans d'expliquer aux non-musulmans pourquoi l'islam est la vérité, afin que la bonne voie soit distincte de l'erreur. Ensuite, quiconque souhaite embrasser l'islam est libre de le faire, et quiconque souhaite continuer sur la voie de l'incroyance est aussi libre de le faire. Nul ne devrait jamais être menacé ni lésé de quelque façon que ce soit s'il refuse de devenir musulman.



Parmi les textes très clairs à cet égard, nous retrouvons les suivants. Dieu dit, dans le Coran :

« Nulle contrainte en religion. La bonne voie est désormais distincte de l'erreur. Celui qui rejette les fausses divinités et croit en Dieu a saisi l'anse la plus solide, qui ne se brisera jamais. Dieu entend tout, et Il est Omniscient. » (Coran 2:256)

Dieu dit également :

« Si ton Seigneur l'avait voulu, tous ceux qui sont sur la terre auraient cru. Contraindrais-tu les gens à devenir croyants, (ô Mohammed)? » (Coran 10:99)

Dieu dit encore :

« Et s'ils argumentent avec toi, (ô Mohammed), dis : « Je me suis entièrement soumis à Dieu, (de même que) ceux qui me suivent. » Et dis à ceux qui ont reçu le Livre, ainsi qu'aux illettrés : « Vous êtes-vous (également) soumis? » S'ils se soumettent (en devenant musulmans), alors ils sont réellement bien guidés. Mais s'ils se détournent,

alors il ne t'incombe que de (leur) transmettre le message. Et Dieu voit parfaitement ce que font Ses serviteurs. » (Coran 3:20)

Et Il dit encore :

« Il n'incombe au messenger que de transmettre (le message). » (Coran 5:99)

Il est important de souligner que ces deux derniers versets furent révélés à Médine. Cela revêt une importance particulière dans la mesure où cela démontre qu'ils ne s'adressaient pas aux musulmans alors qu'ils étaient encore à la Mecque et donc, en position de faiblesse et d'infériorité.

Certains se demandent peut-être : si l'islam encourage vraiment une telle approche, qu'en est-il de tout ce qu'on entend à propos du jihad? Comment expliquer la guerre que menèrent le Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) et ses compagnons contre les païens? La réponse est que si le jihad, en islam, peut être mené pour un certain nombre de raisons, forcer les gens à devenir musulmans n'est pas l'une d'elles. Prêcher l'islam ne peut se faire que de façon pacifique, en expliquant le message, tant par écrit qu'oralement. Forcer les gens à devenir musulmans en leur mettant une épée sous la gorge, cela n'a tout simplement pas sa place, en islam.

Dans sa lettre au gouverneur romain Héraclius, le Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) écrivit :

« Je vous invite à embrasser l'islam. Si vous le faites, vous serez en sécurité et Dieu vous récompensera doublement. Mais si vous vous détournez, vous porterez le fardeau des péchés de vos sujets qui vous auront suivi. » (Sahih al-Boukhari, Sahih Mouslim)

Une fois que les gens ont entendu le message sans obstacle et sans altération et qu'ils en ont compris l'essence, alors le musulman a accompli son devoir. Ceux qui souhaitent croire sont libres de le faire et ceux qui préfèrent ne pas croire sont libres de le faire également.

Même lorsque les musulmans sont forcés de combattre et qu'ils conquièrent un pays, leur devoir est alors d'établir la loi de Dieu dans ce pays, de même que la justice pour tous, musulmans et non-musulmans. Forcer les sujets à accepter l'islam contre leur gré ne fait pas partie des droits qui leur sont reconnus par l'islam. Les non-musulmans vivant sous un gouvernement musulman ont le droit de garder leur religion et de la pratiquer comme bon leur semble. Cependant, ils se doivent de respecter les lois du pays.

Si l'objectif du jihad avait été de forcer les mécréants à embrasser l'islam, le Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) n'aurait jamais ordonné aux musulmans de cesser les hostilités si l'ennemi fléchissait. Il n'aurait pas, non plus,

strictement interdit de tuer femmes et enfants. Et c'est pourtant exactement ce qu'il fit.

Une fois, au cours d'une bataille, le Prophète vit des gens attroupés. Il envoya un homme voir ce qui se passait. L'homme revint et dit : « Ils sont attroupés autour d'une femme qui vient d'être tuée. » Alors le Prophète dit :

« Jamais elle n'aurait dû être attaquée! » Comme c'était Khalid ibn al-Walid qui dirigeait l'armée sur le terrain, il lui envoya un homme (en disant à cet homme) : « Dis à Khalid de ne pas tuer de femmes ni d'ouvriers. » (Sounan Abou Daoud)

Ainsi, même au cœur du combat contre les forces ennemies, les seuls pouvant être attaqués sont ceux participant au combat.

Si l'objectif du jihad était de forcer les mécréants à embrasser l'islam, les califes bien-guidés n'auraient pas interdit de tuer les prêtres et les moines qui refusaient de participer aux combats. Et c'est pourtant ce qu'ils firent. Lorsque le premier calife, Abou Bakr, envoya une armée en Syrie pour combattre les brutales légions romaines, il prit la peine d'aller les encourager avant leur départ. Il dit : « Vous y trouverez certainement un groupe de personnes qui ont dédié leur vie à l'adoration de Dieu [i.e. des moines]; laissez-les à leurs occupations. »

L'adresse web de cet article:

<https://webcache001.islamreligion.com/fr/articles/661/nulle-contrainte-en-religion>

Copyright © 2006 - 2026 IslamReligion.com. Tous droits réservés.